

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Retiré

N° AS231

AMENDEMENT

présenté par

Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Juvin, M. Brigand, M. Gosselin, M. Ray, M. Bazin,
M. Tryzna, Mme Sylvie Bonnet et Mme Bonnivard

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« a »,

insérer le mot :

« récemment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le respect de la volonté et de la liberté du patient.